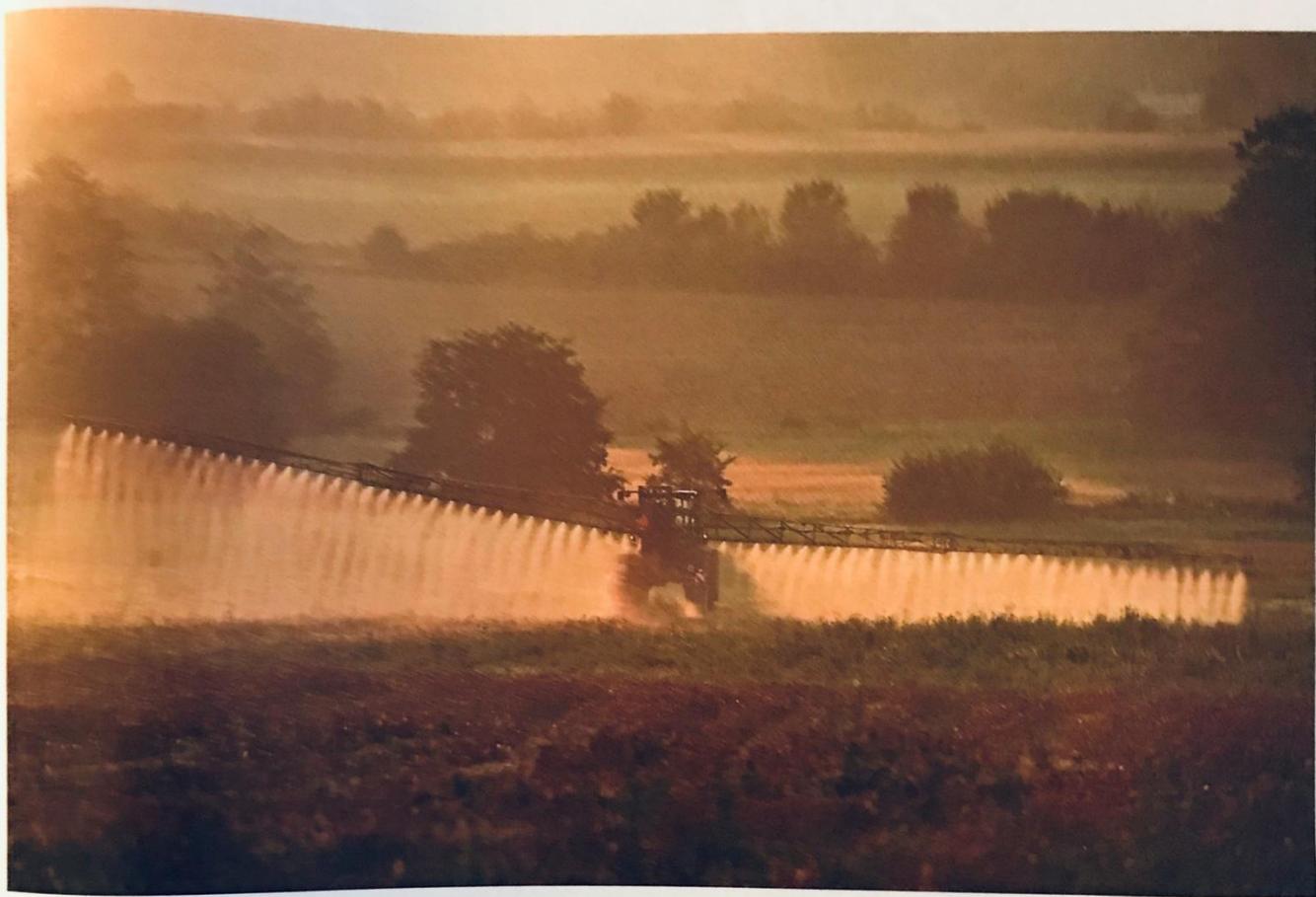


Épandage de  
glyphosate dans  
la Sarthe, en 2019.



## CHAMPS DE RUINES

Par Vincent Remy

Les pesticides ne nuisent pas seulement aux abeilles, aux oiseaux et aux humains, il arrive qu'ils nuisent aux actionnaires. Depuis le rachat en 2018 de l'américain Monsanto, dont le produit

vedette, le Roundup, à base de glyphosate, a été classé « cancérogène probable » par l'OMS, le géant de la chimie allemand Bayer a perdu la moitié de sa capitalisation boursière. Et l'annonce, mercredi dernier, d'un accord d'indemnisation de 10 milliards de dollars avec cent mille plaignants américains atteints de cancer risque de sérieusement rogner les dividendes de ceux qui continuent de parier sur l'agrochimie.

Dix milliards de dollars, c'est une jolie somme pour dédommager d'un produit prétendument inoffensif, puisque le géant allemand – ni responsable, ni fautif, précise-t-il – entend bien continuer à le commercialiser. Et pourquoi ne le ferait-il pas ? L'Union européenne a validé en 2017 une nouvelle autorisation pour cinq ans du biocide univer-

sellement épandu. Et le président Macron entretient le flou sur la date de sa suspension définitive. N'empêche, interdit dans les jardins publics depuis 2017, pour les particuliers depuis 2019, le glyphosate vit ses dernières heures. Il appartient à la préhistoire.

Car une nouvelle « famille » de pesticides, les SDHI, a vu le jour, encore plus terrifiante. Depuis 2018, des grands noms de la recherche française alertent sur la dangerosité pour l'homme des SDHI, des fongicides qui bloquent la respiration cellulaire des champignons, mais aussi des vers de terre, des abeilles... et des êtres humains. Parmi ces molécules, le boscalid, produit par BASF, et star des cultures françaises, est épandu sur le blé, l'orge, les fraises, les salades, les pommes... Les épandages d'aujourd'hui nourriront-ils les procès de demain ? ●